



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Colle-minute époxyde résine
Code-Nr. 105501

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0
Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 2	H411	

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Bisphénol- F - épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Résine pour une colle époxyde à deux composants



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 21.12.2017
modifié 28.07.2017 (F) Version 8.7

Colle-minute époxyde résine

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	70 - 90	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
28064-14-4	608-164-0	Bisphénol- F - épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	1 - 10	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	01-2119456619-26-xxxx

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes . Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

vomissements

Troubles respiratoires

nausées

engourdissement

Irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Il est fréquent que les symptômes ne se manifestent qu'après quelques heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Stocker au sec.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		12,25 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,0996 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: latex naturel, 0,6mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide

Couleur

jaune, limpide

Odeur

légèrement perceptible

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	> 200 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	> 150 °C				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto- inflammation					Produit non auto- inflammable



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 21.12.2017

modifié 28.07.2017 (F) Version 8.7

Colle-minute époxyde résine

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,17 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	8000 - 15000 mPa*s	25 °C			
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Aucune information disponible.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases), concentré
Acide, concentré
agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes nitriques (NOx)
oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	11400 mg/kg	rat		CAS: 25068-38-6
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 20 ml/kg	lapin		CAS: 25068-38-6
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
le produit est irritant pour les yeux et la peau

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Non dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Insoluble dans l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Les matières durcies sont inertes et on peut les éliminer comme des décombres.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY HARZ)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Code de classification M6

Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 21.12.2017
modifié 28.07.2017 (F) Version 8.7

Colle-minute époxyde résine

Informations diverses relatives au transport

Marine polluant: NO

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques
volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.6

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.